

ARBITRAGE

Nouvelles règles pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2012

Introduction.

La F.I.J. souhaite défendre les valeurs fondamentales du judo.

Dans ce cadre elle s'est plus particulièrement attachée à garder et développer les atouts éducatifs physiques et mentaux du judo.

« Le judo est un système éducatif physique et mental ».

La FIJ d'autre part veut changer les règles d'arbitrage pendant la période de qualification Olympique. A ce titre elle a procédé aux expérimentations et à décider de nouvelles règles pour la période du premier janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2012.

Les expérimentations ont été réalisées pendant les championnats du monde juniors 2009 à Paris et elles se sont poursuivies lors des compétitions FIJ suivantes : Grand Prix d'Abu Dhabi (U.A.E) les 20 et 21 novembre 2009– Grand Prix de Qingdao (Chine) les 28 et 29 novembre 2009 – World Cup de Suwon (Corée) les 4 et 5 décembre 2009 et le Grand Slam de Tokyo (Japon) les 11,12 et 13 décembre 2009.

Application stricte des règles d'arbitrage dans les domaines suivants.

INTERDIT : Saisies de jambes en attaques directes et blocages:

Toutes les attaques directes avec saisies ou blocages à une ou deux mains ou avec le ou les bras en dessous de la ceinture sont **interdites**.

Sanction: Première attaque **HANSOKUMAKE**

Exemples :



AUTORISE : Saisies de jambes en enchainement de techniques

Les saisies de jambes, sont autorisées après une technique si celle-ci est réelle et bien différenciée dans le temps.

(Une technique réelle est une technique dont l'intention est de faire tomber. C'est le contraire d'une fausse attaque).

Les attaques en simultanées, ou quasi simultanées, avec prise de la ou les jambes sont **interdites**.

Sanction: **HANSOKUMAKE**

Exemples :



AUTORISE : Saisies de jambes en contre attaque

Les saisies de jambes, sont autorisées en contre attaque.

Ces contre attaques sont autorisées qu'en enchainement d'une technique largement engagée par l'adversaire. Principes de Go No Sen. (Attaque en contre). Sans un contact des corps la saisie de jambe(s)est interdite.

Exemples:



Contact des corps

EXEPTION :

La saisie de la jambe est autorisée lorsque l'adversaire est en position de garde croisée.



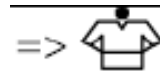
INTERDIT :

En position croisée le dégagement en passant la tête sous le bras puis en saisissant la jambe est interdit.

Sanction: **HANSOKUMAKE**



HANSOKUMAKE



POSITION DEFENSIVE EXTREME



SHIDO =>

SHIDO =>

Pour une meilleure compréhension des nouvelles règles, les arbitres lorsqu'ils donneront une sanction expliciteront celle-ci par un geste approprié.

Système d'arbitrage

Les combats sont arbitrés par un arbitre central assisté de deux (2) juges de coin.

Le système « Care » avec deux (2) caméras prenant les images vidéo du combat sous deux (2) angles de vue différents sera mis en place afin d'assister les arbitres.

La commission d'arbitrage supervise le contrôle et la direction du système « care ».

Golden Score

Concernant la partie Golden Score du combat : l'intégralité du marquage du tableau d'arbitrage sera conservée pendant cette période, à l'exception du temps de combat.

A l'issue du Golden Score, et si aucun avantage n'a été marqué, l'arbitre donnera la décision sur la période du combat initial et celle du Golden Score.

Action contre l'esprit du judo

Toute action contraire à l'esprit du judo peut être sanctionné par un HANSOKUMAKE direct, quelque soit le moment du combat.